

PETITE ENFANCE

Disponibilité des assistantes maternelles

Vous envisagez de recourir prochainement à une garde d'enfant ?

La Ville dispose de 2 Relais Petite Enfance (RPE) qui peuvent vous accompagner dans toutes vos démarches, **y compris au sujet des aides de la CAF** auxquelles vous pouvez prétendre.

Si vous choisissez de faire appel à un(e) assistant(e) maternel(le), les animatrices des RPE vous guideront et vous conseilleront au mieux à chaque étape. En effet, les parents sont employeurs directs. Ils doivent établir un contrat de travail, verser une rémunération et faire les démarches sur Pajemploi. Sous certaines conditions, les parents peuvent bénéficier d'une **aide versée par la Caisse d'Allocations Familiales** :

Le CMG (Complément de libre choix du Mode de Garde). Le montant de cette allocation varie en fonction des revenus du foyer, de l'âge et du nombre d'enfants.

RPE Maison de l'enfance

rpe@sgdb91.com
01 69 25 71 02
105 avenue de la Liberté
Permanence téléphonique
le lundi de 13h30 à 15h.
Accueil sur rendez-vous.

RPE Espace des Tout-Petits

rpecasanova@sgdb91.com
01 69 04 10 56
38 rue Danielle Casanova
Permanence téléphonique
le jeudi de 13h30 à 15h.
Accueil sur rendez-vous.



De nombreuses
places sont
disponibles
sur la Ville.



INFOS GÉNÉRALES



monenfant.fr



Pajemploi

— #sgdb91 —



@villesgdb91

INFORMATION

Stop à la pub !

→ LE SAVIEZ-VOUS ?

90% des publicités papier finissent à la poubelle !
Coller un STOP PUB sur la boîte aux lettres, c'est 14 kg de prospectus évités par an !

→ POUR RÉCUPÉRER UN AUTOCOLLANT STOP PUB, C'EST TRÈS SIMPLE !

Ils sont disponibles gratuitement :

- aux accueils des 21 mairies de notre Agglomération

- au siège de Cœur d'Essonne Agglomération

1 Place Saint-Exupéry à Sainte-Geneviève-des-Bois
Lundi, mardi, mercredi, jeudi et vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 18h.

- au Centre Technique de Cœur d'Essonne

Les Montatons, 16 bis rue Denis Papin à Saint-Michel-sur-Orge.

Lundi, mardi, mercredi, jeudi et vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 18h.



DÉMARCHES

Une nouvelle carte pour la déchèterie

Afin de permettre aux Génomévains de se débarrasser de leurs déchets toxiques, végétaux ou de leurs encombrants, le SIREDOM accompagné par la Ville et par l'Agglomération ont décidé de constituer un réseau de déchèteries. Elles sont, depuis le 1^{er} juillet 2024, accessibles gratuitement grâce à une carte à commander via la plateforme "ecocito.com". Celle-ci vous permet de demander votre badge,

mais aussi d'enregistrer directement votre justificatif de domicile qu'il conviendra d'actualiser chaque année. **Si c'est une première demande, Cœur d'Essonne Agglomération vous fera parvenir votre badge par courrier. Si vous disposez déjà d'une carte, vous devez tout de même l'enregistrer** et créer votre compte sur cette nouvelle plateforme jusqu'au 1^{er} avril. Après cette date, votre ancienne carte d'accès ne sera plus utilisable et il vous faudra en commander une autre.



Enregistrez-vous sur ecocito.com

☎ Cœur d'Essonne Agglomération

0 800 29 39 91
dechets@coeuressonne.fr
Siredom.com



IMPORTANT

Interdiction de la vente et de la consommation d'alcool entre 21h30 et 7h

La Commune de Sainte-Geneviève-des-Bois a pris un **nouvel arrêté municipal visant à renforcer la tranquillité et la sécurité publiques**. Depuis le 9 décembre, la vente de boissons alcoolisées à emporter ainsi que leur consommation sur les espaces publics **sont interdites entre 21h30 et 7h dans plusieurs secteurs de la Ville**.

Cette décision répond à des troubles récurrents liés à la consommation excessive d'alcool dans certains lieux, provoquant nuisances sonores, dégradations du mobilier urbain, et insécurité ressentie par les riverains. **Les forces de l'ordre, appuyées par un réseau de vidéoprotection récemment étendu, peuvent désormais s'appuyer sur cet arrêté pour intervenir plus efficacement**. Des exceptions sont toutefois prévues pour les manifestations locales ou les terrasses commerciales disposant d'une autorisation. En cas de non-respect de ces dispositions, les contrevenants s'exposent à des **sanctions financières** conformément au Code de la Santé Publique. Pour toute information supplémentaire, contactez la mairie ou consultez l'arrêté complet.



Consultez l'arrêté du Maire

Permanences

- ➔ **AIDE AUX VICTIMES D'INFRACTIONS PÉNALES MÉDIAVIPP 91**
Le 1^{er} vendredi du mois de 9h à 12h et le 3^{ème} vendredi du mois de 14h à 17h à l'Espace France Services.
Prise de RDV : MEDIAVIPP 01 60 78 84 20.
- ➔ **POINT RELAIS CAF**
Espace France Services.
Accueil aux horaires d'ouverture de la structure.
- ➔ **ÉCRIVAIN PUBLIC**
Tous les jeudis, de 9h à 12h, au CCAS
Contact : 01 69 46 81 60.
- ➔ **CIDFF**
Le mardi de 9h à 12h au CCAS sans rendez-vous.
Le vendredi après-midi de 14h à 17h.
RDV : Maison de justice et du droit au 01 69 46 81 50.
- ➔ **CONCILIATEUR DE JUSTICE**
Aider au règlement amiable des conflits à la maison de la justice et du droit de Cœur d'Essonne Agglomération.
Sur RDV au 01 69 46 81 50.
- ➔ **CHAMBRE DES NOTAIRES DE L'ESSONNE**
Deux mardis dans le mois de 9h à 11h30.
14, rue des douze Apôtres - 91000 Evry. Sur rendez-vous au 01 60 78 01 27.

OBLIGATION

Recensement citoyen

Qui doit se faire recenser actuellement pour la journée défense et citoyenneté ?

- Les jeunes (fille ou garçon) dès le jour de leur seizième anniversaire.
- Les personnes françaises ou devenues Françaises (naturalisation, réintégration, etc.), âgées de 16 à 25 ans.

Où et comment se faire recenser ?

Vous pouvez vous recenser sur internet en vous connectant sur le site de la Ville : sgdb91.com. Vous pouvez aussi vous présenter, muni de votre pièce d'identité, de votre acte de naissance et/ou du livret de famille de vos parents à la Mairie Annexe.

+ d'infos

Service Affaires Générales

1 rue Emile Kahn
01 69 46 80 73

Horaires d'ouverture :

lundi, mardi et vendredi de 8h45 à 12h30 et 13h30 à 18h.
Jeudi de 8h45 à 12h30 et 14h30 à 19h. Mercredi et samedi matin de 9h à 12h30.

Quelques services en un coup d'oeil

→ Hôtel de Ville

Place Roger Perriaud

→ Mairie annexe

Rue Émile Kahn
Accueil téléphonique général
☎ 01 69 46 80 00

Lundi, mardi et vendredi de 8h45 à 12h30 et de 13h30 à 18h, mercredi et samedi de 9h à 12h30, jeudi de 8h45 à 12h30 et de 14h30 à 19h.

→ Cabinet du Maire

☎ 01 69 46 80 00
• le-maire@sgdb91.com

→ Communication

☎ 01 69 46 80 06
• communication@sgdb91.com

→ Service Affaires générales

☎ 01 69 46 80 00
• affaires-generales@sgdb91.com

→ Secrétariat général et Courrier

☎ 01 69 46 80 31
• mails-secretariat-general@sgdb91.com

→ Espace France Services

12 rue des Églantiers
☎ 01 70 58 96 50
• france-services@sgdb91.com

→ Régie unique

(paiement des prestations)
☎ 01 69 46 80 66
• regie@sgdb91.com

→ Service Urbanisme

☎ 01 69 46 81 90
• urbanisme@sgdb91.com

→ Service Habitat

☎ 01 69 46 80 90
• logement@sgdb91.com

→ Service Hygiène et Salubrité

☎ 01 69 46 81 20
• hygiene-salubrite@sgdb91.com

→ Services Techniques

Centre Technique Municipal
Voirie-Signalisation routière,
Propreté Urbaine, Bâtiments,
Espaces verts

☎ 01 69 46 81 41
• centre-technique-municipal@sgdb91.com

→ Commissariat de Police Nationale

254 route de Corbeil
☎ 01 69 72 17 17
Pour toute urgence,
composer le 17

17

→ Police Municipale

218/220 route de Corbeil
☎ 01 69 46 8001

• police-municipale@sgdb91.com

→ Service Départemental d'Incendie et de Secours

Centre de secours de Sainte-Geneviève-des-Bois/Saint-Michel
9 rue Paul Langevin. Pour toute urgence, composer le 18

18

Le baromètre Cartes d'identité et passeports

Période du 1^{er} février au 31 mars 2025

Faire votre passeport pour les vacances, refaire votre pièce d'identité prend du temps et il peut être urgent de venir nous voir. Ce baromètre vous donne les délais d'obtention d'un rendez-vous et les délais (indicatifs) de fabrication par la préfecture. Le meilleur moyen d'être serein quand vous effectuerez vos démarches est de prévoir à l'avance !

Prise de rendez-vous
en Mairie

14
JOURS

Fabrication
en Préfecture

14
JOURS

Délais indicatifs, sous réserve de l'évolution des rendez-vous et que le dossier ne soit pas rejeté par l'ANTS car incomplet ou non conforme.

#sgdb91



@villesgdb91

VOTRE VILLE N°355 - CAHIER PRATIQUE - N°7 - JANV - FEV 2025

Mairie de Sainte-Geneviève-des-Bois • ☎ 01 69 46 80 00 • www.sgdb91.com

Directeur de la publication : Frédéric Pettita • Rédacteur en chef, Directeur de la Communication : Alain Cadinot

Rédaction : Willy Richert, Sylvie Santiso Perez, Mathilde Marques • Mise en page : Julien Hosni

Photos : Service communication • Impression : Imprimerie de Compiegne • Reproduction même partielle interdite.

ZOOM SUR...

"Ste Gen" votre appli ville

« Lancée le 11 janvier dernier lors de la cérémonie des vœux du Maire aux Génovéfains, l'application citoyenne "Ste Gen" vous offre une nouvelle façon de rester connecté avec votre Commune. Elle vous permet d'échanger directement avec votre Municipalité, de suivre l'actualité locale en temps réel et d'accéder facilement à différents services du quotidien.

Parmi ses fonctionnalités pratiques : le signalement citoyen, les actualités, les numéros utiles, les démarches en ligne et bien d'autres encore !

"Ste Gen" est une application simple, pratique et efficace pour vous faciliter la vie au quotidien. Découvrez sur cette page comment l'utiliser et profiter pleinement de ses avantages !

Téléchargez dès maintenant l'application "Ste Gen" pour être au plus près de votre Municipalité.



LE SIGNALEMENT CITOYEN

Signalez facilement toute anomalie



Un nid de poule, une branche d'arbre arrachée ou encore un dépôt sauvage ? "Ste Gen" vous permet de signaler ces désagréments directement depuis votre smartphone. Voici comment procéder :

Cliquez sur "Signalement" puis sur "Faire un signalement"

Choisissez la catégorie correspondant à votre signalement (par exemple : voirie, environnement, équipements publics, etc.). Renseignez vos coordonnées pour être recontacté par la Municipalité.

Faites votre signalement en précisant : le lieu exact (la géolocalisation est possible), des photos pour illustrer le problème, votre commentaire pour expliquer la situation. Une fois validé, votre signalement est envoyé directement au service concerné pour être traité dans les plus brefs délais. Vous recevrez en temps réel l'avancement de votre signalement via les "Notifications" de l'application.

PERSONNALISEZ VOTRE APPLICATION GRÂCE À LA FONCTION "AJOUTER"



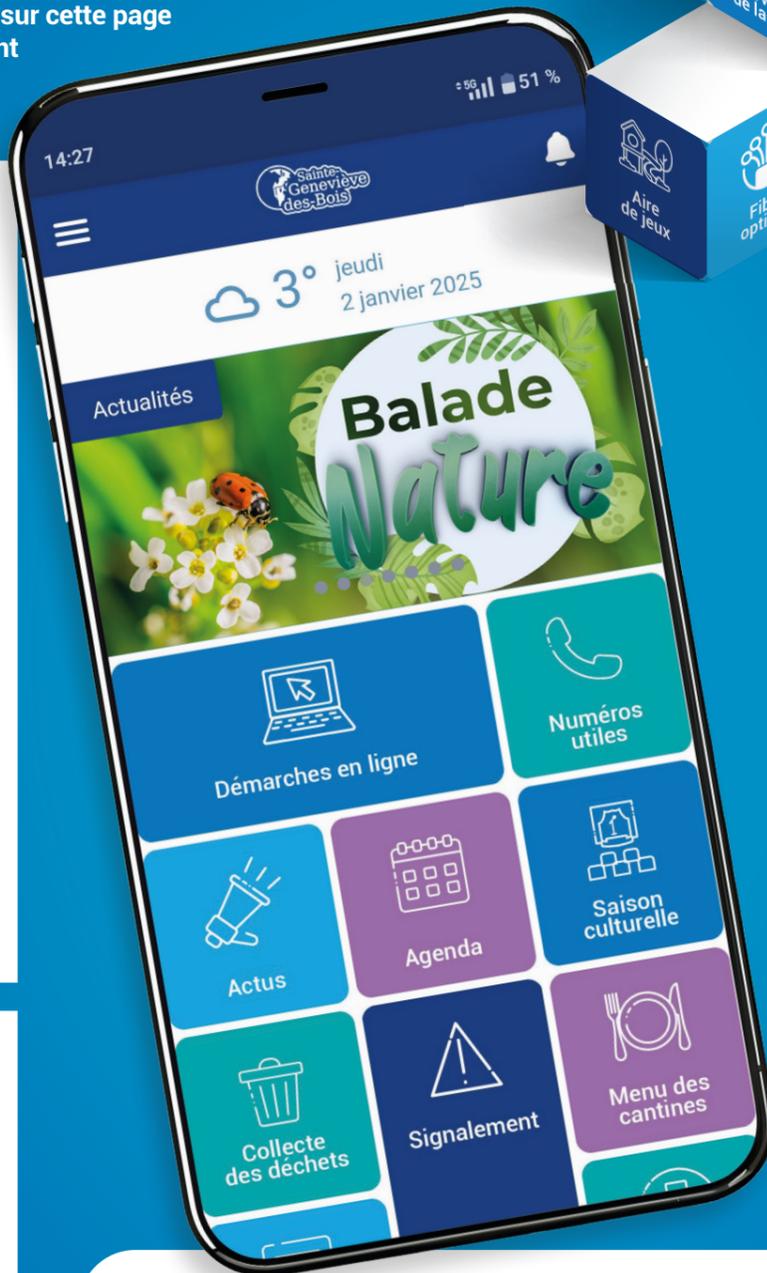
Le bouton "Ajouter", situé en bas de l'écran, vous permet de personnaliser votre application en

fonction de vos besoins. Vous pourrez ainsi ajouter jusqu'à trois fonctionnalités supplémentaires :

Se déplacer : pour consulter les horaires et itinéraires des transports publics locaux.

Location de salles : pour réserver une salle municipale.

La Mairie recrute : pour consulter les offres d'emploi de la municipalité.



DÉMARCHES EN LIGNE

Vos démarches administratives via l'application.



Accédez à votre Espace Citoyen pour effectuer toutes vos démarches numériques d'État Civil : demandes d'actes, déclarations administratives, prises de rendez-vous... C'est également sur l'Espace Citoyen que vous retrouverez les modalités concernant les activités périscolaires à Sainte-Geneviève.

LES NOTIFICATIONS

Restez informé en temps réel



Pour ne rien manquer des messages d'alerte ou du suivi de vos signalements, il vous suffit d'activer les notifications lors du téléchargement de l'application, ou plus tard dans les réglages de votre téléphone.

ACTUS ET AGENDA



Grâce à "Ste Gen", vous pouvez suivre les dernières actualités de la Municipalité et consulter l'agenda des événements locaux. Un moyen simple et rapide de rester informé des initiatives, projets et événements de votre Commune.

NUMÉROS UTILES

Tous les contacts essentiels à portée de main.



Avec "Ste Gen", vous avez accès à tous les numéros d'urgence (police, pompiers, SAMU) ainsi qu'aux contacts des services municipaux directement dans l'application. Un moyen rapide et pratique d'obtenir de l'aide, en toutes circonstances.

LE MENU DÉROULANT



Situé sur le côté de l'application permet d'accéder rapidement à des informations pratiques et utiles, telles que :

Les annuaires des commerçants et des associations : trouvez facilement les contacts et informations de vos commerçants et associations locales.

Toutes les informations sur votre Municipalité : permanences du Maire, élus du Conseil Municipal et informations utiles.

Contactez votre Mairie : via un formulaire de contact.

Les principaux guides, en digital > ou disponibles dans les accueils

MISE À JOUR 24/25

